



Montréal, 27 janvier, 2022

**Sujet: Compagnies de transport – Frais en vigueur le 21 février, 2022 pour l'ajout d'un scellé obligatoire sur chaque conteneur avant l'OCR de l'entrée des terminaux stage 2 (Maisonneuve et Viau)**

Chers partenaires,

Cette communication s'adresse à tous les camionneurs qui viennent au port de Montréal.

Veillez noter qu'à partir du 21 février, 2022, un frais de 225\$ par conteneur sera chargé pour tout conteneur détecté sans un scellé avant l'OCR de l'entrée des terminaux stage 2 (Maisonneuve et Viau). Ce frais sera chargé à la compagnie de Transport fautive.

À titre de rappel, depuis le 1er juin 2021, les camionneurs devant accéder à nos terminaux ont l'obligation d'avoir un scellé apposé sur chaque conteneur plein ou vide avant d'arriver à l'OCR du stage 2.

L'omission du scellé avant l'OCR du stage 2 entraîne des délais importants et de la manutention supplémentaire par plusieurs équipes sur nos terminaux.

Ce message est diffusé sur notre page d'accueil au <http://www.termont.com/?lang=fr>.

Notre personnel est sur place en tout temps afin d'assurer le bon fonctionnement. N'hésitez pas à [communiquer avec notre expérience client](#) ou contactez-nous au 514-254-0526 si vous avez des questions à ce sujet.

Nous comptons sur votre collaboration afin d'assurer le succès de cette nouvelle mesure.

**L'équipe Termont**

450 de Boucherville

Montréal, Québec, H1N 0C6

[www.termont.com](http://www.termont.com)



Montreal, January 27<sup>th</sup>, 2022

**Subject: Trucking Companies – February 21, 2022, applicable fee for the addition of a seal required on each container before the OCR of terminal entrances Stage 2 (Maisonneuve and Viau)**

Dear partners,

This communication is intended to all truckers who come to the Port of Montreal.

Please note that starting February 21, 2022, a fee of 225\$ per container will be applied on each container detected without a seal before the OCR of terminal entrances Stage 2 (Maisonneuve and Viau). The fee will be charged to the offending Transport company.

As a reminder, since June 1<sup>st</sup> 2021, truckers accessing our terminals are required to have a seal affixed to each full or empty container before arriving at Stage 2 OCR.

The omission of the seal before Stage 2 leads to significant delays and additional handling by several personnel members on terminal.

This message is posted on our homepage at <http://www.termont.com/>.

Our personnel is onsite at all time to ensure normal activities. Do not hesitate to [communicate with our Customer Experience](#) or contact us at 514-254-0526 if you have any questions about this measure.

We are counting on your cooperation to ensure the success of this new measure.

**L'équipe Termont**  
450 de Boucherville  
Montréal, Québec, H1N 0C6  
[www.termont.com](http://www.termont.com)